

## Le château est bleu

Droit des enfants



Le château est bleu

Le château a reçu 52 élèves de CM1/CM2 de Lavit. Ils ont bénéficié d'une animation sur les Droits de l'Enfant, qu'est-ce que l'UNICEF et la Convention Internationale des Droits de l'Enfance dans la grande salle renaissance du château. Ils ont pris la parole et ont partagé des ateliers animés par Ms Astoul, et les jeunes en service civique Teddy et Hadjer d'UNICEF 82.

À 18 h 15, devant le château médiéval commençait l'illumination bleue.

Annie Giordana excuse Benoît Grécourt, administrateur, qui transmet à tous son soutien pour cette opération. Lui-même a souhaité que le château s'inscrive dans cette manifestation «Lumières sur les droits de l'Enfant». Excuses aussi pour Marie-Josée Maurières, vice-présidente du conseil départemental, Claude Triffault, maire de Gramont, représenté par Mesdames Villadieu et Faisant, Francis Garrigues, maire de Lavit, représenté par Marie-Rose Falgayras.

Par une convention de partenariat entre le Centre des monuments nationaux et l'UNICEF, ce sont treize monuments nationaux qui se sont illuminés en Bleu pour soutenir cette action. Toutes les personnes, 45 environ, qui se sont déplacées, sont remerciées ; par leur présence, elles viennent soutenir l'UNICEF et les enfants.

Jacques Raynal, responsable UNICEF Midi-Pyrénées comme M. Soula, délégué UNICEF 82 sont félicités pour leur engagement.

C'était la veille de cet anniversaire de la signature de la CIDE. 30 ans que la promesse aux enfants a été faite, mais qu'elle doit être toujours présente et renouvelée car le monde évolue.

Les aides à cet évènement sont soulignées (Frédéric Minelli, Michel Coureau, Daniel Benech) pour l'illumination bleue que l'on pouvait admirer depuis les collines voisines

La soirée s'est terminée par un moment de partage et de convivialité autour d'un verre dans la salle à manger du château.



Les animateurs donnent tout le meilleur



Les ateliers se succèdent pour le bonheur de nos chères têtes blondes



Tout fini par un pot de l'amitié, on est en Lomagne !



Les droits de l'enfant sont souverains